



Licence luxorr forfaitaire

Au Luxembourg, la législation sur les droits d'auteur préconise une autorisation à effectuer des photocopies d'oeuvres protégées. La licence luxorr forfaitaire constitue un moyen simple pour se conformer à la loi.

Souscription

Je soussigné(e)

Nom et prénom

Fonction

Représentant nom de l'entreprise/organisme

Adresse

Téléphone

Mail

Activité

Nombre de travailleurs

souscris à une licence luxorr forfaitaire couvrant l'utilisation du droit de reproduction par reprographie (photocopies) d'oeuvres textuelles et picturales fixes luxembourgeoises et étrangères reprises dans le répertoire luxorr des oeuvres protégées.

Date

Signature